

Eau Secours Briançonnais le 12 novembre 2021

Madame, Monsieur le conseiller communautaire,

Lorsqu'on visionne la séance du conseil communautaire du 2 novembre dernier, on ne peut manquer d'être surpris par un étrange paradoxe.

D'une part le président Murgia exprime et répète son attachement aux Lois de la République française dont il est le garant à Briançon. C'est très convaincant.

D'autre part (à partir de la 32ème minute), il s'en prend violemment à notre association Eau-Secours-Briançonnais sur le thème de l'avenant n°2 au contrat d'assainissement. Or cet avenant n°2 comporte plusieurs clauses probablement contraires aux Lois de la République française.

En janvier dernier, après avoir pris connaissance du "projet d'avenant" quelques jours avant le vote, nous vous avons alerté(e) sur un certain nombre de points à notre avis problématiques. Il nous l'a reproché. ... L'avenant a été voté sans qu'une virgule ait été changée au "projet".

En mars, nous lui avons demandé de revoir cet avenant (par courrier recommandé, pour être sûr qu'il le lise) : il n'a ... jamais répondu.

Visiblement, il aime bien dire : "ce n'est pas ma manière de faire". Mais quelle est, au juste, sa "manière de faire" ?

En tout cas, c'est après cela, et pour cela, que nous sommes allés porter la question devant la juridiction compétente : on verra ce qui en ressortira sur la légalité ou l'illégalité des points soulevés.

Nous attachons aussi une grande importance aux Lois de la République française. Il semble nous en vouloir beaucoup ...

Y aurait-il des Lois de la République française qui lui conviennent, et des Lois de la République française qui ne lui conviennent pas ?

Et vous, personnellement, au fond, cette attitude vous satisfait-elle ? Qu'en pensez-vous ?

Restant à votre disposition pour en parler de vive voix,

Bien cordialement,

Pour le conseil d'administration d'Eau-Secours-Briançonnais,

Yves MITTAINE, président (06 76 29 37 7), Danièle LAVIN, secrétaire.

